

Fédération de la Publicité



LA BRANCHE DE LA PUBLICITÉ PUBLIE UN GUIDE DE LUTTE CONTRE LES HARCÈLEMENTS ET VIOLENCES SEXISTES

Paris, le 5 décembre 2022 | La branche de la Publicité publie un guide de lutte contre les harcèlements et violences sexistes

La prévention, le signalement et le traitement des situations de harcèlement et de violence au travail, sont au **cœur de la démarche collective** de la branche de la Publicité. Dans ce cadre, l'ensemble des organisations patronales (AACC, UDECAM et UMSP, regroupant le SNPTV et l'UPE) et syndicales représentatives (F3C CFDT, FILPAC CGT, CFE CGC Publicité, SNPEP/FEC FO, Fédération Communication CFTC et UNSA Spectacle et Communication) ont conclu **l'accord du 8 juillet 2021** sur les harcèlements au travail et violences sexistes dans la branche de la Publicité, ainsi que son avenant **n°1 du 31 janvier 2022**.

Ces textes constituent une **avancée significative** pour les collaboratrices, collaborateurs, et les entreprises de la publicité, de toutes tailles et qu'elles disposent ou non de représentants du personnel.

Le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, et plus largement les violences sexistes et sexuelles au travail dont les victimes sont malheureusement le plus souvent des femmes, ne peuvent plus être subies en entreprise. Pourtant, des enquêtes et études montrent que cette nécessité n'est pas encore une réalité. C'est dans ce cadre que la branche de la Publicité met à disposition des entreprises et salariés un outil visant à accompagner le changement des mentalités et des comportements.



Parmi ces outils, la **branche de la Publicité a rédigé le présent guide destiné à agir ensemble contre le harcèlement sexuel ou moral** (annexe 1 de l'avenant du 31 janvier 2022).

L'objectif de ce guide est de permettre aux entreprises du secteur de structurer la prévention en s'orientant essentiellement vers la **prévention primaire**, et non plus simplement secondaire ou tertiaire. Il crée pour les entreprises et salariés du secteur un **cadre référentiel**, leur permettant de mieux comprendre et prévenir les situations de harcèlement, en les aidant à **identifier/prévenir/accompagner** ces situations afin de les **enrayer** et contribuer ainsi au développement du **bien-être** au travail.

[Accéder au guide.](#)

Ce guide encourage les bonnes pratiques au sein des entreprises en ciblant directement l'environnement et la situation de travail ainsi que la gestion de ces risques.

Contact AACC : Loraine RONCIN - 01 47 42 27 26 | lroncin@aacc.fr